



COVID 19 – Situation sanitaire

Note 31

SGEC/2021/496
12/05/2021

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

La deuxième phase de livraison des autotests, pour l'ensemble des établissements est en cours, elle se poursuivra sur plusieurs jours.

La présente note a pour objet de **rassembler, dans ce seul document, informations relatives aux modalités de cette deuxième livraison.**

Par ailleurs une erreur a été constatée dans la notice d'utilisation de certains tests. Cette erreur fait l'objet d'un **avertissement de sécurité** que nous vous communiquons.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer la diffusion de cette information auprès des chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. DEUXIEME LIVRAISON D'AUTOTESTS

La deuxième livraison d'autotests est en cours pour l'ensemble des établissements catholiques.

Elle est organisée selon les mêmes règles que les premières livraisons : près de 1500 établissements, identifiés comme tête de canton, sont destinataires de ces livraisons.

Les chefs d'établissement de ces établissements « Tête de canton » se concertent avec les chefs d'établissement de leur canton pour assurer la répartition des stocks fournis entre les établissements concernés.

Les deux fichiers joints vous communiquent les quantités demandées et leurs répartitions, pour les établissements du premier degré et pour les établissements du second degré.

1.1. PRECISIONS GENERALES SUR LES LIVRAISON D'AUTOTESTS

- **Les livraisons sont organisées par le Ministère de l'Education Nationale sur la base des quantités demandées ET des possibilités d'approvisionnement. Il est donc possible que les quantités livrées lors de cette deuxième livraison ne correspondent pas aux quantités indiqués dans les fichiers joints.** En effet :

Si l'approvisionnement général reste insuffisant, les quantités réellement livrées pourraient continuer à être inférieures aux demandes ;

Si l'approvisionnement général le permet, les quantités réellement livrées compenseront les manques des premières livraisons.

- **Les AESH du premier comme du second degré ne sont pas comptés dans les effectifs** des livraisons adressés aux établissements catholique d'enseignement. Leurs autotests sont fournis par les DSDEN ou les établissements publics employeurs.
- **Les enseignants dont l'obligation de service est partagée entre plusieurs établissements**, en premier comme en second degrés, **ne sont pris en compte que dans l'établissement dans lequel l'enseignant effectue la plus grande partie de son service** ou en cas de répartition égale du temps de service, dans l'établissement qui porte le contrat principal de l'enseignant.
- Les données d'effectifs des personnels des établissements sont issues de la Fnogec. Celles relatives aux enseignants sont issues de Gabriel et donc des enquêtes lourdes de la rentrée 2021 enregistrées dans ANGE 1 et ANGE 2.

- **Le packaging des livraisons peut varier suivant les fournisseurs.**

S'agissant des tests destinés aux enseignants et aux personnels les tests peuvent être livrés en boîtes de 5 ou 10 autotests.

S'agissant des tests destinés aux lycéens les tests peuvent être livrés en boîtes de 25 (ou plus) mais aussi en boîtes de 5 ou de 10.

Afin de se conformer aux consignes du ministère de la santé, les boîtes doivent être distribuées entières aux enseignants et aux personnels et les tests destinés aux lycéens utilisés dans le cadre de séance organisées dans l'établissement.

1.2. PRECISIONS SUR LA DEUXIEME LIVRAISON POUR LE PREMIER DEGRE

Cette livraison est destinée, comme la première, aux enseignants et aux personnels en contact avec les élèves.

Cette livraison devrait parvenir dans les établissements « Tête de canton » au cours de la semaine prochaine (semaine du 17 mai).

1.3. PRECISIONS SUR LA DEUXIEME LIVRAISON POUR LE SECOND DEGRE

Cette livraison concerne :

- Les personnels en contact avec les élèves ;
- Les lycéens.

Et si l'approvisionnement général le permet, les quantités livrées permettront également de compenser les insuffisances de la première livraison destinée aux enseignants.

Cette livraison doit parvenir dans les établissements « Tête de canton » les 17 ou 18 mai.

2. AVERTISSEMENT DE SECURITE CONCERNANT LES AUTOTESTS PANBIOT / ABBOTT

Le Secrétariat Général du Ministère de l'Education Nationale vient de diffuser le message suivant :

Mesdames, Messieurs,

Des boîtes de 10 autotests Panbio™ COVID-19 Antigen Self-Test fournies par le laboratoire Abbott sont en cours de distribution dans les collèges et lycées depuis le 4 mai.

Une erreur typographique concernant l'interprétation des résultats du test a été relevée sur la notice d'utilisation française contenue dans ces boîtes.

*En effet, à la section D « Lire le résultat du test », il est indiqué qu'en cas de résultat négatif, la Covid-19 a été détectée alors qu'il faut bien entendu lire que cela signifie qu'elle **n'a pas été détectée.***

Pour plus de précisions, nous vous invitons à prendre connaissance de deux documents d'information rédigés par le laboratoire Abbott :

- Un [avis de sécurité urgent](#) détaillant la nature du problème et les mesures prises par le fabricant ;
- Une [notice rectifiée](#)